

Pôle Enfance Jeunesse Hubert MOISSENET  
Multi-accueil PAZAPAS  
320 rue du stade  
89000 SAINT GEORGES / BAULCHE  
TEL : 03.86.94.20.76  
[pej@stg89.fr](mailto:pej@stg89.fr)

## **Avenant au Règlement de Fonctionnement Multi-accueil PAZAPAS**

Mise en application 1<sup>er</sup> septembre 2019

Conformément à la mise en place de l'enquête Filoué et à la modification du barème national des participations familiales en EAJE:

- A noter en complément de l'annexe 1 du règlement de fonctionnement en cours : Le tableau barème national qui figure dans le règlement intérieur validé le 1er juillet 2019 précise les prix plafonds de 2019 à 2022. En ce qui concerne les montants des planchers pour 2020, 2021 et 2022 ils seront consultables par les familles auprès de la directrice du multiaccueil.
- Dans la partie : Participation financière (page 6 du Règlement de fonctionnement en cours) : La circulaire LC 2019-005 du 5 juin 2019 précise également que le plancher de ressources est à retenir pour :
  - ⇒ les familles ayant des ressources nulles ou inférieures à ce montant plancher,
  - ⇒ les enfants placés en famille d'accueil au titre de l'ASE,
  - ⇒ les personnes non allocataires ne disposant ni d'avis d'imposition, ni de fiches de salaires.
- S'ajoute dans le dossier famille (page 10 du Règlement de fonctionnement en cours) : L'autorisation concernant l'enquête Filoué : la CNAF a besoin de mieux connaître les caractéristiques des enfants et les familles qui fréquentent les EAJE. Elle met en place à partir de 2020 une enquête nationale qui permettra de produire un recueil d'informations statistiques.  
Ces données ne seront exploitées que pour produire des statistiques : elles seront donc rendues anonymes avant leur utilisation par la CNAF.

Fait à Saint Georges Sur Baulche le 24 juillet 2019

Le Maire,

C. MARAULT